

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST

TERRITOIRE C0.5

ECHEANCIER DE PRELEVEMENT 2025 REDEVANCE RESIDENCE SECONDAIRE

Pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez opté pour le prélèvement automatique. Vous serez donc prélevé du montant indiqué suivant l'échéancier ci-dessous.

Date	Montant
12 mai 2025	31 €
12 juin 2025	31 €
15 juillet 2025	31 €
13 août 2025	31 €
13 septembre 2025	31 €
13 octobre 2025	31 €
13 novembre 2025	25 €
TOTAL	211€

PENSEZ A SURVEILLER L'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE COMPTE